

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de réalisation d'une étude de faisabilité pour un itinéraire cyclable - contournante à Saint Philbert de Grand Lieu

Grand Lieu Communauté ayant validé l'intérêt de réaliser un itinéraire cyclable le long de la contournante (RD 861) à Saint Philbert de Grand Lieu, il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier les contraintes réglementaires et techniques, d'étudier des hypothèses de franchissement des cours d'eau et de certains carrefours et de faire une estimation financière des travaux. En conséquence, une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'études.

Dans cet objectif, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation en procédure adaptée le 16 janvier 2024.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 16 février 2024 à 12h00 au plus tard.

7 entreprises ont remis une offre conforme.

Au regard de l'analyse de la candidature, de l'offre et du classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la présente consultation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **SAS 2LM** –18 rue du Pâtis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE, pour le montant d'offre contrôlé de **14.920,00 € HT**, ou **17.904,00 € TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour un itinéraire cyclable - contournante à St Philbert de Grand Lieu, à l'entreprise **SAS 2LM** –18 rue du Pâtis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE, pour le montant d'offre contrôlé de **14.920,00 € HT**, ou **17.904,00 € TTC**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE052-P070324

Publié sur le site internet le : 13/03/24

Fait à La Chevrolière, le 7 mars 2024

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté